



La filière semence

Rencontre régionale FranceAgriMer 2024

Auvergne-Rhône-Alpes & Bourgogne-Franche-Comté | 25/01/2024

Béatrice PETIT

Déléguée Régionale Semaie Sud-Est

Sommaire

01 SEMAE : l'interprofession

02 La filière des semences et plants

03 Les enjeux de la filière





semmae

Toutes les semences pour demain

01

SEMMAE : l'interprofession des semences et plants

Les missions de SEMAE

Un collectif :

255

représentants
professionnels

54 associations

ou fédérations
professionnelles.



Échanger



Sécuriser

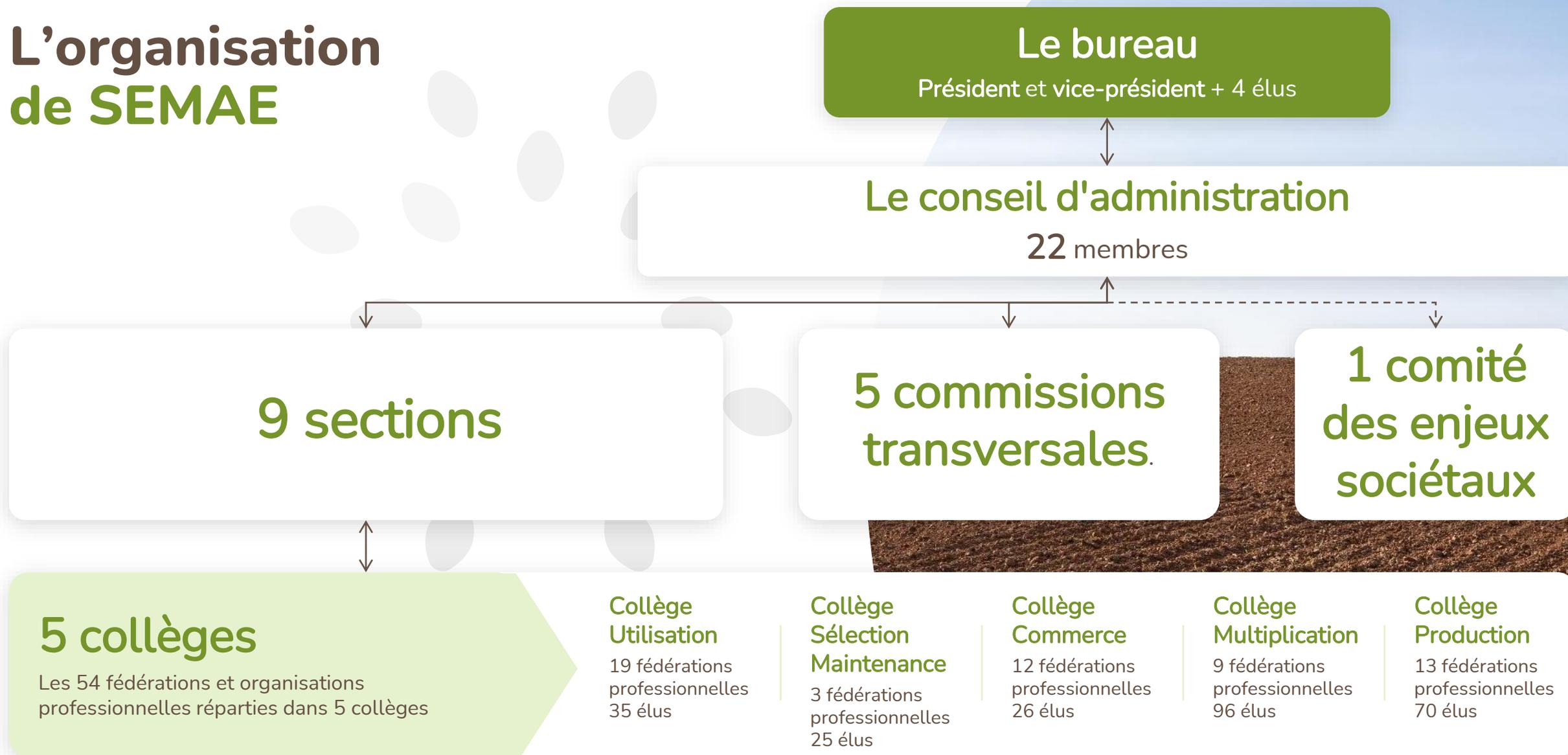


**Agir
collectivement**



Promouvoir

L'organisation de SEMAE





semae

Toutes les semences pour demain

02

La filière des semences et plants

La filière semences et plants française

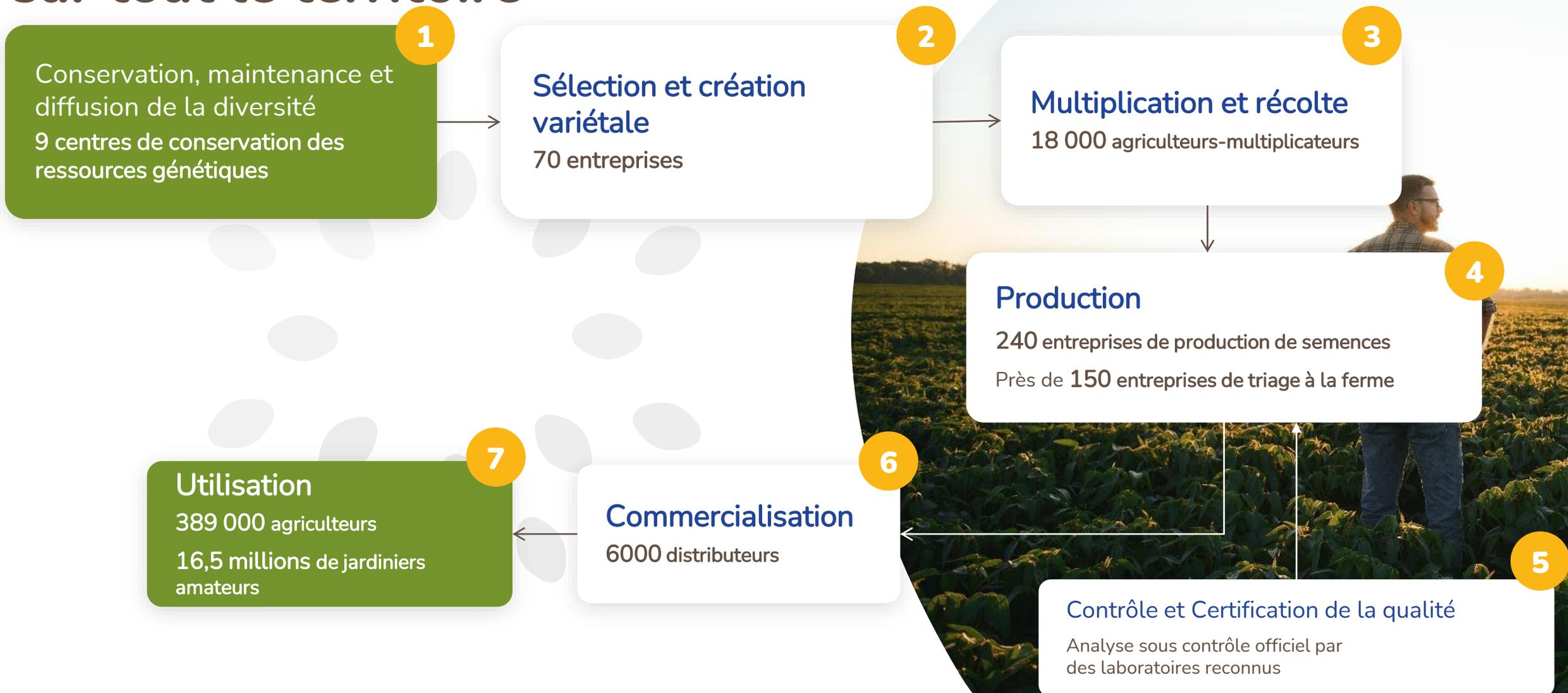
Un atout majeur pour la souveraineté alimentaire



- 400 000 ha de production de semences
- 3,5 Mrd € de Chiffre d'Affaires
- **1er exportateur mondial** de semences agricoles de grandes cultures (1,9 Md €)
- **1er producteur européen**

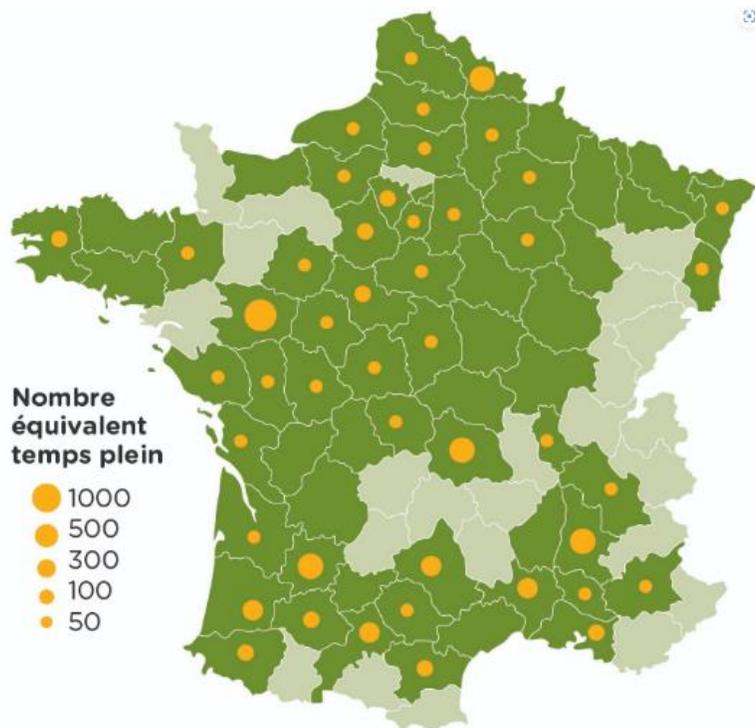


Un nombre important d'acteurs sur tout le territoire

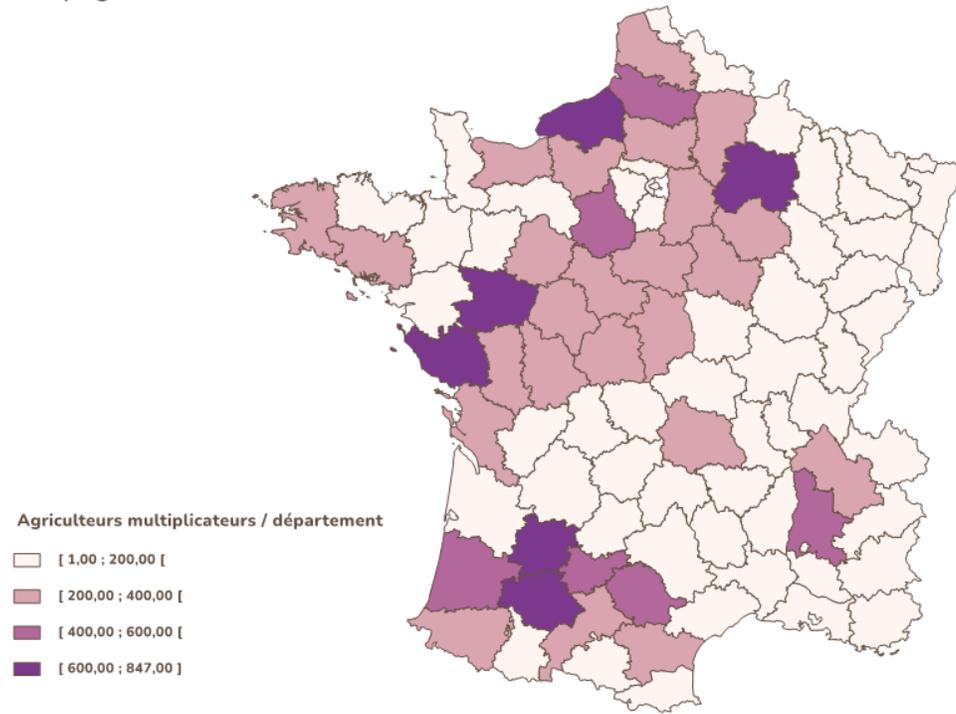


Une filière ancrée dans les territoires et pourvoyeuse d'emploi

11 000 emplois en équivalent temps plein (2021)



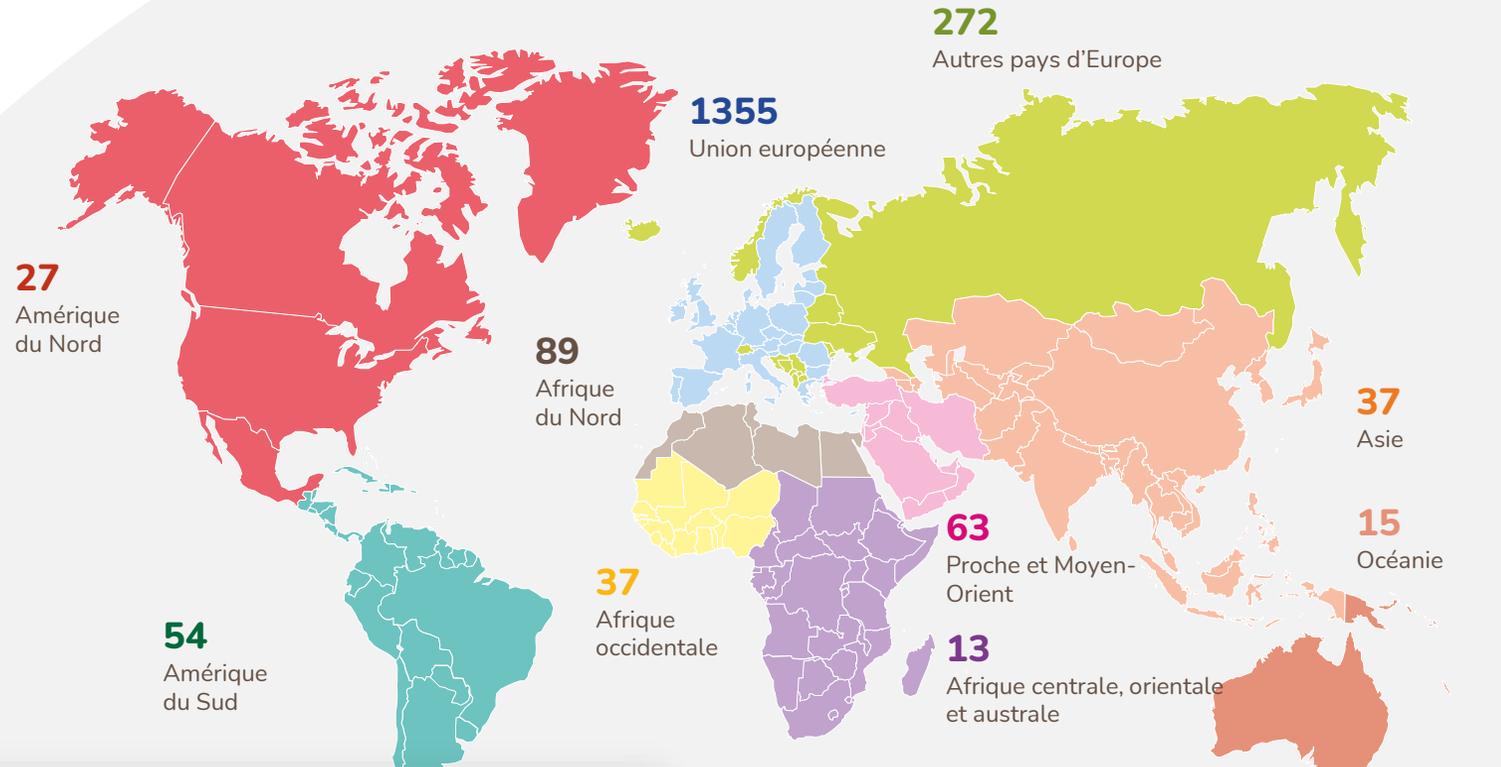
Répartition des agriculteurs multiplicateurs par département
Campagne 2022 / 2023



54% du CA réalisé à l'export

**La France :
1^{er} exportateur mondial
de semences**

Devant USA et Pays-Bas



1^{er}
en maïs

2^{ème}
en potagères

1^{er}
en oléagineux

3^{ème}
en céréales

2^{ème}
en pommes de terre

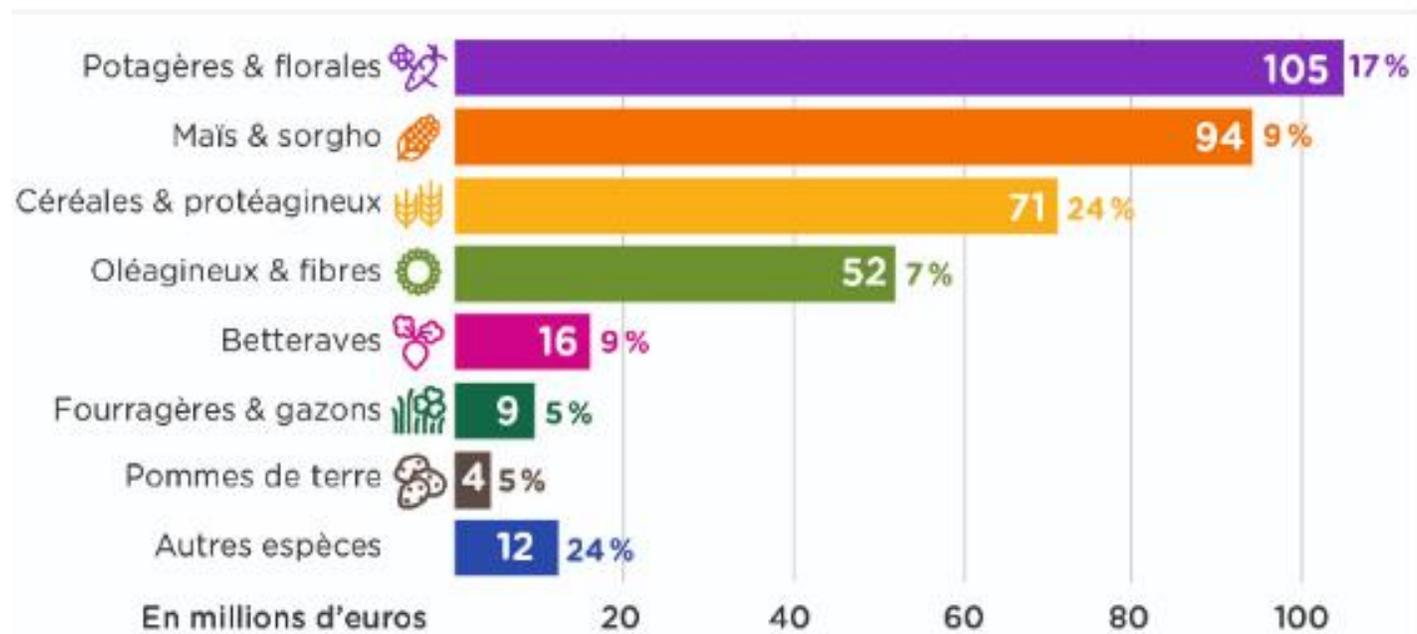
3^{ème}
en betteraves

3^{ème}
en lin fibres

Source: Semæ 2020

En million d'euros
Source:
SEMÆ d'après
Douanes 2022

Une filière qui investit 363M€ dans la recherche 12,5% du CA en moyenne



450 nouvelles variétés inscrites / an, toutes espèces confondues

Une production de semences organisée et réglementée



La multiplication de chaque espèce est soumise à **des règlements techniques**.



Pour pouvoir être **commercialisées** dans l'Union européenne, les semences des variétés des principales espèces de grandes cultures sont notamment soumises à une **certification « produit »**.



Pour la **circulation** des végétaux dans l'Union européenne, un **passport phytosanitaire** doit être apposé sur les végétaux



La certification des semences

En France, le ministère en charge de l'Agriculture a délégué la mission de contrôle officiel et de certification à la **Direction de la qualité et du contrôle officiel (SOC France)** de SEMAE.

Mission :

Faire appliquer les réglementations techniques nationales et internationales concernant :

- la production,
- le contrôle
- et la certification des semences et des plants.



L'objectif, plus que jamais d'actualité, est d'assurer la **qualité constante des semences et plants des espèces agricoles et légumières.**

Une qualité contrôlée et certifiée par des contrôles obligatoires

La pureté variétale

Mesure au sein du lot de semences du taux de graines s'écartant de la plante modèle de la variété

La faculté germinative

Nombre de germes viables obtenus dans un délai et dans des conditions de température et d'hygrométrie définis.

La pureté spécifique

Mesure dans les lots de la présence de graines d'autres espèces

L'état sanitaire

Les semences et plants ne doivent pas véhiculer d'organismes nuisibles aux cultures





03

Les enjeux de la filière

2 missions essentielles de la filière Semences et plants



Soutenir la **souveraineté alimentaire** de la France et de l'Europe à travers la **souveraineté semencière**



Relever les défis de la transition agroécologique et du changement climatique grâce au **progrès génétique**

Maintenir et renforcer notre souveraineté semencière

Fixer le cadre dans lequel on exerce l'activité semencière

S'assurer d'un **cadre réglementaire et technique pérenne**, au niveau national et international, permettant de préserver, de déployer et de renforcer la **souveraineté semencière**

Préserver un secteur compétitif sur tous les marchés

Soutenir un système semencier **ouvert sur le monde**

Cadre réglementaire pour **Qualité, Quantité, Diversité**

Garantir un **socle commun de qualité** pour les utilisateurs et ouvrir les marchés à la **diversité des usages**



PRM/MRV
(Règlement Semences)

Le Règlement Semences

Les éléments clés

SEMAE reste attachée aux principes fondateurs de la réglementation « Matériel de reproduction végétal »

- ❖ **L'information** et la **protection** des utilisateurs par la **connaissance** et **l'enregistrement** des variétés commercialisables sur un catalogue officiel, garantissant **l'information** et la **traçabilité** du matériel végétal de reproduction.
- ❖ Des **procédures de contrôle officiel** et de **certification des semences**, garantissant la **qualité** des semences et plants.

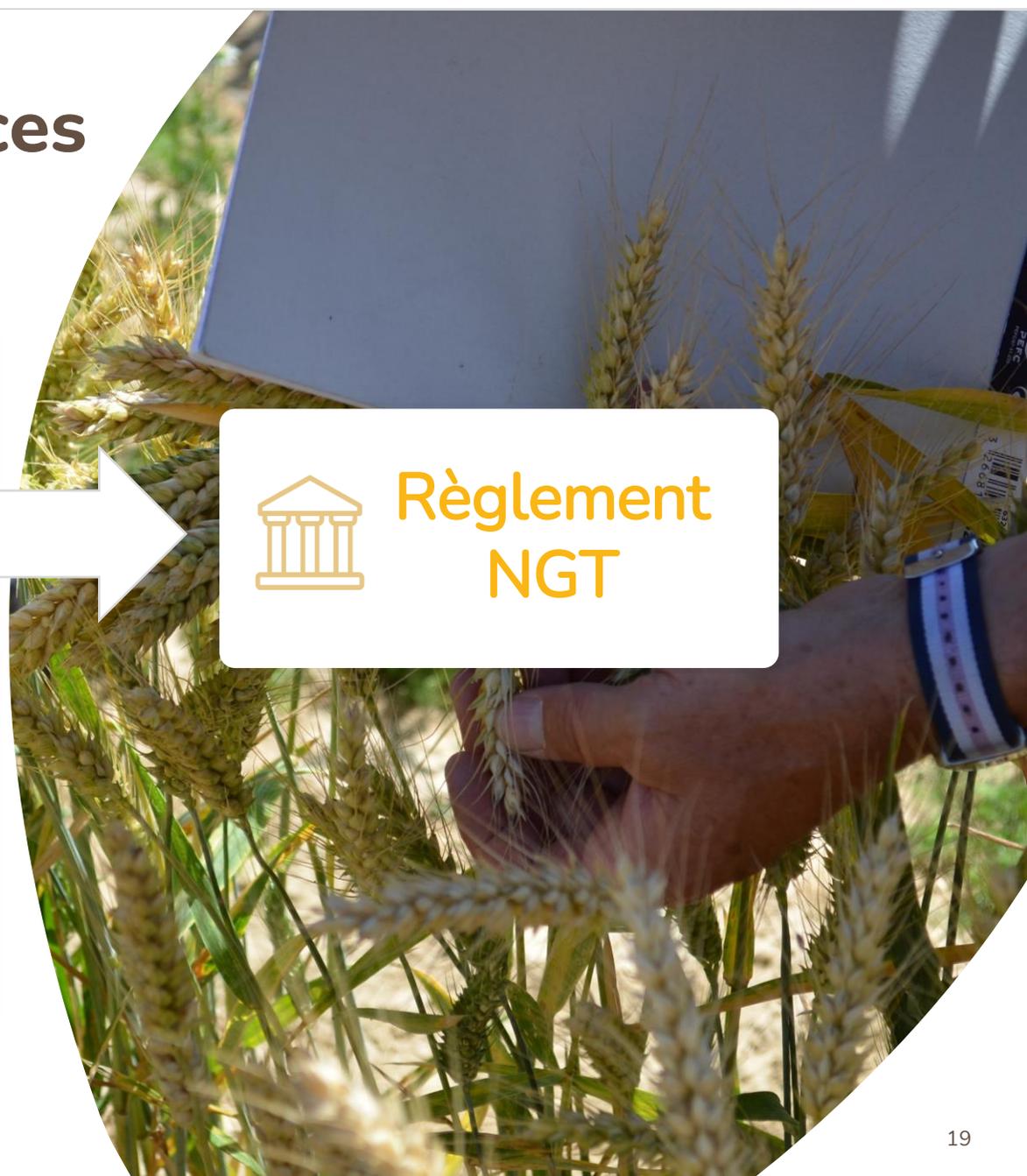


Proposer des variétés de semences et plants adaptées

- 🌾 **Besoin de temps** : le pas de temps de la sélection n'est pas le même que le pas de temps politique ;
- 🌾 **Besoin d'outils** : l'innovation doit être disponible et accessible
- 🌾 **Besoin de système permettant la rémunération du travail de sélection** tout en laissant la diversité aux sélectionneurs : COV
- 🌾 **Besoin d'outil de financement de la recherche** : CIR
- 🌾 **Besoin d'une recherche publique forte**, car essentielle au secteur (recherche fondamentale)



**Règlement
NGT**



Le Règlement NGT

Création de 2 groupes

NGT1

Assimilables à des variétés que l'on aurait pu obtenir par sélection conventionnelles



Règlement Semences

NGT2

Plantes sur lesquelles d'importantes modifications du génome ont été apportées



Directive OGM

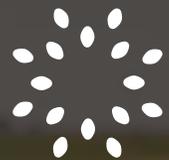


Conclusion

Une période charnière pour la production de semences en France

2 textes qui façonneront la sélection, la production et la commercialisation des semences pour les 30 prochaines années





semæe

Toutes les semences pour demain

Merci !

